

### GARANTIES 2023 SANTÉ MNEC RESPONSABLE

Les prestations du présent contrat respectent l'ensemble des obligations liées aux contrats « solidaires et responsables » fixées à l'article L.871-1 du Code de la Sécurité sociale et ses textes d'application. Les remboursements sont limités aux frais réels engagés et le cas échéant aux prix limites de vente et dans la limite des planchers et plafonds du contrat responsable. Dans le tableau des garanties, les prestations sont exprimées soit en pourcentage, soit en forfait. Les prestations exprimées en pourcentage s'appliquent à la base de remboursement fixée par la Sécurité sociale et incluent le remboursement du régime obligatoire à l'exception des honoraires en secteur non conventionné qui s'appliquent sur la base des tarifs d'autorité. La participation forfaitaire de 1 €, les franchises médicales et les pénalités en cas de non-respect du parcours de soins coordonnés sont laissées à la charge du patient. L'ensemble des forfaits est appliqué par année civile et par bénéficiaire sauf mention contraire.

		S	écurité sociale i	ncluse sauf forfa	iit	
	SÉCURITÉ	CONFORT	STANDING +	STANDING ++	OPTIMA	OPTIMA +
HOSPITALISATION(1)						
Forfait journalier hospitalier	Illimité	Illimité	Illimité	Illimité	Illimité	Illimité
Honoraires secteur conventionné DPTAM / NON DPTAM	100% BR / 100% BR	100% BR / 100% BR	150% BR / 130% BR	150% BR / 130% BR	400% BR / 200% BR	400% BR / 200% BR
Honoraires secteur non conventionné	100% BR	100% BR	130% BR	130% BR	180% BR	180% BR
Frais de séjour secteur conventionné	100% BR	100% BR	150% BR	150% BR	300% BR	300% BR
Frais de séjour secteur non conventionné	100% BR	100% BR	130% BR	130% BR	180% BR	180% BR
Chambre particulière (par jour) ou forfait ambulatoire	40€	70€	80€	80€	90€	90€
Limitation durée : médecine / soins de suite / psychiatrie	90/90/30 jours					
Frais accompagnant (par jour)	25€	25€	25€	25€	25€	25 €
Limitation : âge / durée	< 16 ans / 30 jours					
Forfait de 24 € sur les actes dits lourds > 120 €	FR	FR	FR	FR	FR	FR
Forfait Patient Urgences	FR	FR	FR	FR	FR	FR
Transport	100% BR					
SOINS COURANTS				•		
Honoraires médicaux						
Consultations et visites : généralistes DPTAM / NON DPTAM	100% BR / 100% BR	100% BR / 100% BR	150% BR / 130% BR	150% BR / 130% BR	200% BR / 150% BR	200% BR / 150% BF
Consultations et visites : spécialistes DPTAM / NON DPTAM	100% BR / 100% BR	100% BR / 100% BR	150% BR / 130% BR	150% BR / 130% BR	300% BR / 200% BR	300% BR / 200% BF
Radiologie, actes de spécialité, de chirurgie, actes techniques médicaux DPTAM / NON DPTAM	100% BR / 100% BR	100% BR / 100% BR	150% BR / 130% BR	150% BR / 130% BR	300% BR / 200% BR	300% BR / 200% BF
Honoraires paramédicaux : infirmier, kinésithérapeute, orthophoniste, orthoptiste, pédicure-podologue, masseur- kinésithérapeutes	100% BR	100% BR	150% BR	150% BR	150% BR	150% BR
Psychologue remboursé par le RO (2)	100% BR					
Analyses et examens de laboratoire	100% BR	100% BR	150% BR	150% BR	150% BR	150% BR
Médicaments						
Médicaments remboursés par le RO	100% BR					
Matériel médical remboursé par le RO						
Autres prothèses (MAD, AAD, PIO, PEX, OPT) <sup>(3)</sup>	100% BR	130% BR	150% BR	150% BR	200% BR	200% BR
Petit appareillage, pansements, accessoires (PAN, AAR, MAC, ARO, GLU) <sup>(3)</sup>	100% BR	130% BR	150% BR	150% BR	200% BR	200% BR
Grand appareillage (VEH, ORP, POC, PME, PII) <sup>(3)</sup>	100% BR					
Orthopédie (COR, DVO) <sup>(3)</sup>	100% BR	130% BR	150% BR	150% BR	200% BR	200% BR
ORTIQUE						•

#### **OPTIQUE**

#### Un équipement (monture + 2 verres)

Le renouvellement de la prise en charge de l'équipement s'effectue tous les 2 ans, sauf pour les enfants de moins de 16 ans ou en cas d'évolution de la vue (renouvellement annuel). La période de 2 ans (ou 1 an) s'apprécie à compter de la dernière facturation de l'équipement ayant fait l'objet d'une prise en charge de la Sécurité sociale, conformément à l'article L.165-1 du Code de la Sécurité sociale. Les montures sont limitées à 30 € en Classe A et 100 € en Classe B. La grille optique (définition des verres simples, complexes et très complexes) et les conditions de renouvellement sont détaillées dans le Règlement mutualiste.

Panier de soins 100% Santé - Équipement Classe A y compris prestation d'adaptation de la correction, prestations d'appairage et autres suppléments dans la limite des Prix Limites de Vente (PLV)

Monture + Verres				Aucun res	te à charge				
Panier de soins libre - É	quipement Classe B								
Monture + 2 verres simp	oles	50€	100€	200€	275€	300€	400€		
Monture + 1 verre simple	+ 1 verre complexe ou très complexe	125€	350€	500€					
Monture + 2 verres com	plexes ou très complexes	200€	550€						
Prestation d'adaptation	de la correction visuelle	100% BR	100% BR	100% BR	100% BR	100% BR	100% BR		
Autres suppléments (pri iséiconiques, verres à fil	isme, système antiptosis, verres tre)	100% BR	100% BR	100% BR	100% BR	100% BR	100% BR		
	1 monture Classe A	100% FR (dans la lim	ite des PLV)						
Équipement mixte	2 verres Classe B	Se reporter aux forfa la monture Classe A	aits « Panier de soins li	bre - Équipement Clas	se B » ci-dessus, sous	déduction du rembou	rsement de		
Équipement mixte	1 monture Classe B	Se reporter aux forfa de Classe A et dans la		bre - Équipement Clas	se B » ci-dessus, sous	déduction du rembou	rsement des verres		
	2 verres Classe A	100% FR (dans la lim	ite des PLV)						
Autres prestations opti	ques								
Lentilles remboursées o	u non par le RO <sup>(4)</sup>	50€	70€	100€	150€	150€	200€		
Chirurgie réfractive		125 € 140 € 200 € 200 € 300 € 300 €							

		S	écurité sociale i	ncluse sauf forfa	it	
	SÉCURITÉ	CONFORT	STANDING +	STANDING ++	OPTIMA	OPTIMA +
DENTAIRE						
Soins dentaires (tarif opposable)	100% BR	100% BR	100% BR	100% BR	100% BR	100% BR
Panier de soins 100% Santé - Prothèses dentaires dans la limite des Prix Limites de Vente (PLV)			Aucun rest	e à charge		
Panier de soins modéré et libre - Prise en charge selon les pres	stations définies ci-de	ssous dans la limite d	es PLV pour le panier	modéré		
Inlay onlay	120% BR	180% BR	200% BR	250% BR	250% BR	300% BR
Inlay core	120% BR	200% BR	250% BR	300% BR	275% BR	350% BR
Prothèses dentaires remboursées par le RO	120% BR	225% BR	275% BR	350% BR	300% BR	400% BR
Orthodontie remboursée par le RO	120% BR	180% BR	255% BR	325% BR	300% BR	375% BR
Orthodontie non remboursée par le RO (forfait par semestre)	-	349€	494€	581€	581€	581€
Plafond dentaire (hors soins et panier de soins 100% santé) <sup>(5)</sup>	1 000 €	1 200 €	1 500 €	2 000 €	2 000 €	2 500 €

#### **AIDES AUDITIVES**

Le renouvellement de la prise en charge des aides auditives s'effectue tous les 4 ans (par oreille). La période de 4 ans s'apprécie à compter de la dernière facturation d'un appareil ayant fait l'objet d'une prise en charge par la Sécurité sociale. Pendant 4 ans, le suivi est assuré par votre audioprothésiste, à raison d'au moins une séance tous les 6 mois au-delà de la première année. Lors de ces séances, l'audioprothésiste vérifie l'efficacité de l'aide auditive, effectue les réglages et l'entretien nécessaires. Les aides auditives de Classe II sont limitées à 1700 € par oreille (hors prestations annexes telles que les consommables, piles et accessoires).

auditives de Classe II sont limitées à 1/00 € par oreille (no		exes telles que les i	onsommables, piles	s et accessoires).						
Panier de soins 100% Santé - dans la limite des Prix Limites de	/ente (PLV)									
Aides auditives de Classe I			Aucun res	te à charge						
Panier de soins libre										
Aides auditives de Classe II remboursées par le RO dont piles, accessoires et frais de réparation	100% BR	130% BR	225% BR	225% BR	250% BR	250% BR				
PRÉVENTION										
DANS LA LIMITE D'UN FORFAIT ANNUEL	100€	200€	300€	300€	400€	400€				
Diététicien, ostéopathe, homéopathe, médecin-acupuncteur, chiropracteur, pédicure-podologue <sup>(6)</sup> , étiopathe <sup>(7)</sup>	20€	25€	30€	30€	35€	35€				
Vaccins prescrits non remboursés par le RO	20€	35 €	45 €	45€	65€	65€				
Contraception	30€	45 €	60€	60€	80€	80€				
Examen de la densitométrie osseuse non remboursé par le RO (tous les 3 ans)	80€	80€	80€	80€	80€	80€				
Vaccin anti-grippe	20€	20€	20€	20€	20€	20€				
Sevrage tabagique	80€	80€	80€	80€	80€	80€				
Forfait dentaire : actes inscrits à la nomenclature (CCAM) non remboursés par le RO	100€	150€	200€	200€	250€	250€				
Actes de prévention remboursés par le RO	100% BR	100% BR	100% BR	100% BR	100% BR	100% BR				
Cures Thermales prises en charge par le RO										
Frais d'établissement et d'honoraires	100% BR	100% BR	150% BR	150% BR	150% BR	150% BR				
Frais de transport et d'hébergement	80€	150€	300€	400€	400€	500€				
GARANTIES +										
Maternité	200€	200€	200€	200€	200€	200€				
Allocation obsèques (délai de carence de 6 mois) (8)	1000€	1000€	1000€	1000€	1000€	1000€				
Participation activités sportives ou intellectuelles			35 € / an, limitée à 2 b	énéficaires par contra	t					
SERVICES										
Assistance	oui	oui	oui	oui	oui	oui				
Téléconsultation : Contacter un médecin 24h/24, 7j/7	oui	oui	oui	oui	oui	oui				
Tiers Payant	oui	oui	oui	oui	oui	oui				
Action sociale (sous condition d'acceptation du dossier par la commission)	oui	oui	oui	oui	oui	oui				
Protection Juridique Santé	En complément de votre contrat Santé (1,25 €/ mois)									
Bilan retraite complet à partir de 55 ans <sup>(9)</sup>			Off	fert						

BR: Base de remboursement - RO: Régime Obligatoire - FR: Frais Réels - DPTAM: les Dispositifs de Pratique Tarifaire Maîtrisée (CAS, OPTAM, OPTAM, OPTAM-CO et tout autre dispositif) ayant pour objet l'encadrement des dépassements d'honoraires des professionnels de santé conventionnés. Tarif opposable: Base tarifaire retenue par le régime obligatoire comme base de remboursement.

Panier de soins modéré: Pour le dentaire, actes auxquels des prix limites de vente, par le dentiste, fixés par voie réglementaire, sont applicables. Pas d'obligation d'une prise en charge intégrale. Remboursement sur la base du tarif de la Sécurité sociale et du niveau de prestations prévu au contrat. Possible reste à charge suivant le niveau de couverture

Panier de soins libre: Pour le dentaire, possibilité de choisir librement les techniques et matériaux les plus sophistiqués sans que le dentiste ne soit obligé de respecter des prix limites de vente. Pas d'obligation d'une prise en charge intégrale. Remboursement sur la base du tarif de la Sécurité sociale et du niveau de prestations prévu au contrat. Possible reste à charge élevé suivant le niveau de couverture.

- (1) Hospitalisation: Les longs séjours (unités de soins pour long séjour) et les établissements médico-sociaux (maisons d'accueil spécialisées par exemple) sont exclus.
- (2) Prise en charge des psychologues conventionnés au dispositif « MonPsy ». Plus d'informations sur : https://monpsy.sante.gouv.fr
- (3) Codes actes correspondant à ceux de la Sécurité sociale.
- (4) Prise en charge à minima à hauteur de 100% BR pour les lentilles remboursées par le RO.
- (5) Au-delà du plafond, les actes remboursés par le RO seront pris en charge à hauteur de 100% BR.
- (6) Pour des actes réalisés par un praticien disposant d'un numéro ADELI dans la discipline ou un médecin disposant d'une orientation particulière à la discipline.
- (7) Pour des actes réalisés par un étiopathe enregistré au répertoire national des étiopathes.
- (8) Adhérent, conjoint et enfants de plus de 12 ans, bénéficiaires du contrat santé.
- (9) Suivi et accompagnement sur une durée maximum de 2 ans, hors régimes spéciaux.

Les cotisations sont fonction du régime d'assurance obligatoire, du département de résidence, de la composition familiale, de l'âge des bénéficiaires et la durée d'appartenance à la Mutuelle. L'âge est déterminé par différence de millésime. Gratuité à partir du 3ème enfant.





RÉGIME GÉNÉRAL				SÉCURITÉ		CONI	FORT	STANDING +	
Contrat d'assurance santé responsable (2)	Tarif le plus souvent facturé, ou tarif réglementé	Base de remboursement de la Sécurité sociale (BR) <sup>(3)</sup>	Remboursement assurance maladie obligatoire (AMO)	Remboursement assurance maladie complémentaire (AMC)	Reste à charge	Remboursement assurance maladie complémentaire (AMC)	Reste à charge	Remboursement assurance maladie complémentaire (AMC)	Reste à charge
HOSPITALISATION									
Forfait journalier hospitalier (hébergement)	20,00 € (15,00 € en service psychiatrique)	0,00€	0,00€	20,00 € (15,00 € en service psychiatrique)	0,00€	20,00 € (15,00 € en service psychiatrique)	0,00€	20,00 € (15,00 € en service psychiatrique)	0,00€
Chambre particulière (sur demande du patient)	Non connu	Non remboursée	Non remboursée	40,00€	Selon frais engagés	70,00€	Selon frais engagés	80,00€	Selon frais engagés
Séjours avec actes lourds - L'hôpital public inclut la rémunération des praticie	ens dans les frais de séj	our, alors que leurs hono	raires sont facturés sé	parément dans le secte	ur privé				
Exemple d'une opération chirurgicale de la cataracte, en secteur privé									
Frais de séjour	Différent selon publi	c/privé							
Frais de séjour en secteur privé	794,04€	794,04€	770,04€	24,00€	0,00€	24,00€	0,00€	24,00€	0,00€
Honoraires médecins adhérents OPTAM ou OPTAM-CO	Dépassements maitr	isés							
Opération en secteur privé : honoraires chirurgien	413,00€	271,70€	271,70€	0,00€	141,30€	0,00€	141,30€	135,85€	5,45 €
Honoraires médecins secteur 2 (non adhérents OPTAM ou OPTAM-CO)	Honoraires libres								
Opération en secteur privé : honoraires chirurgien	451,00€	271,70€	271,70€	0,00€	179,30€	0,00€	179,30€	81,51 €	97,79 €
Séjours sans actes lourds - L'hôpital public inclut la rémunération des praticie	ens dans les frais de séj	our, alors que leurs hono	raires sont facturés sé	parément dans le secte	ur privé				
Exemple d'un suivi d'une pneumonie ou pleurésie pour un patient de plus de	: 17 ans, en hôpital pub	olic							
Frais de séjour	Différent selon publi	c/privé							
Frais de séjour en secteur public	3 333,75 €	3 333,75 €	2 667,00 €	666,75 €	0,00€	666,75€	0,00€	666,75 €	0,00€
SOINS COURANTS									
Honoraires médecins secteur 1 (généralistes ou spécialistes)	Tarif de convention								
Consultation médecin traitant généraliste pour un patient de plus de 18 ans	25,00€	25,00€	16,50€	7,50 €	1,00€	7,50 €	1,00€	7,50 €	1,00€
Consultation pédiatre pour un enfant de 6 ans	32,00€	32,00€	22,40€	9,60€	0,00€	9,60€	0,00€	9,60€	0,00€
Consultation médecin spécialiste pour un patient de plus de 18 ans (gynécologie, ophtalmologie, dermatologie)	30,00€	30,00€	20,00€	9,00€	1,00€	9,00€	1,00€	9,00€	1,00€
Honoraires médecins adhérents OPTAM ou OPTAM-CO	Dépassements maitr	isés							
Consultation pédiatre pour enfant de moins de 6 ans	32,00€	32,00€	22,40€	9,60€	0,00€	9,60€	0,00€	9,60€	0,00€
Consultation médecin spécialiste pour un patient de plus de 18 ans (gynécologie, ophtalmologie, dermatologie)	44,00€	30,00€	20,00€	9,00€	15,00€	9,00€	15,00€	23,00€	1,00€
Honoraires médecins secteur 2 (non adhérents OPTAM ou OPTAM-CO)	Honoraires libres								
Consultation pédiatre pour un enfant de 2 à 16 ans	55,00€	23,00€	16,10€	6,90€	32,00€	6,90€	32,00€	13,80€	25,10€
Consultation médecin spécialiste pour un patient de plus de 18 ans (gynécologie, ophtalmologie, dermatologie)	58,00€	23,00€	15,10€	6,90€	36,00€	6,90€	36,00€	13,80€	29,10€
Matériel médical	Prix moyen national								
Achat d'une paire de béquilles	25,63€	24,40€	14,64€	9,76 €	1,23€	10,99 €	0,00€	10,99€	0,00€

RÉGIME GÉNÉRAL				SÉCURITÉ		CONFORT		STANDING +	
Contrat d'assurance santé responsable (2)	Tarif le plus souvent facturé, ou tarif réglementé	Base de remboursement de la Sécurité sociale (BR) <sup>(3)</sup>	Remboursement assurance maladie obligatoire (AMO)	Remboursement assurance maladie complémentaire (AMC)	Reste à charge	Remboursement assurance maladie complémentaire (AMC)	Reste à charge	Remboursement assurance maladie complémentaire (AMC)	Reste à charge
DENTAIRE									
Soins et prothèses 100% santé (dans la limite des prix limites de vente)	Prix limites de vente								
Pose d'une couronne céramo-métallique sur incisives, canines et premières prémolaires $% \left( 1\right) =\left( 1\right) \left( 1\right) \left($	500,00€	120,00€	84,00€	416,00€	0,00€	416,00€	0,00€	416,00€	0,00€
Soins (hors 100% santé)	Tarif de convention								
Détartrage	43,38€	43,38€	30,36€	13,02€	0,00€	13,02€	0,00€	13,02€	0,00€
Prothèses (hors 100% santé)	Prix moyen national								
Couronne céramo-métallique sur molaires	547,90€	120,00€	84,00€	60,00€	403,90€	186,00€	277,90€	246,00€	217,90€
Orthodontie (moins de 16 ans)	Prix moyen national								
Traitement par semestre (6 max)	720,00€	193,50€	193,50€	38,70€	487,80€	154,80€	371,70€	299,93€	226,58€
OPTIQUE									
Équipement 100% santé - Classe A (dans la limite des prix limites de vente)	Prix limites de vente								
Verres simples et monture	41,00 €/verre Monture : 30,00 €	12,75 €/verre Monture : 9,00 €	20,70€	91,30€	0,00€	91,30€	0,00€	91,30€	0,00€
Verres progressifs et monture	90,00 €/verre Monture : 30,00 €	27,00 €/verre Monture : 9,00 €	37,80€	172,20€	0,00€	172,20€	0,00€	172,20€	0,00€
Équipement hors 100% santé - Classe B	Prix moyen national								
Verres simples et monture	100,00 €/verre Monture : 139,00 €	0,05 €/verre Monture : 0,05 €	0,09€	50,00€	288,91€	100,00€	238,91€	200,00€	138,91€
Verres progressifs et monture	231,00 €/verre Monture : 139,00 €	0,05 €/verre Monture : 0,05 €	0,09€	200,00€	400,91€	200,00€	400,91€	300,00€	300,91€
Lentilles (non remboursées par le RO)	Prix moyen national								
Forfait annuel	Non connu	Non remboursé	0,00€	50,00€	Selon frais engagés	70,00€	Selon frais engagés	100,00€	Selon frais enga
Chirurgie réfractive	Prix moyen national								
Opération corrective de la myopie	Non connu	Non remboursée	0,00€	125,00€	Selon frais engagés	140,00€	Selon frais engagés	200,00€	Selon frais enga
AIDES AUDITIVES									
Équipement 100% santé (dans la limite des prix limites de vente)	Prix limites de vente								
Par oreille pour un patient de plus de 20 ans	950,00€	400,00€	240,00€	710,00€	0,00€	710,00€	0,00€	710,00€	0,00€
Équipement hors 100% santé	Prix moyen national								
	4 534 00 6	400.00.0	240.00.0	160.00.0	4.404.00.0	200.00.0		660.00.0	

RO: Régime Obligatoire

Par oreille pour un patient de plus de 20 ans

(1) Les exemples de remboursements sont donnés pour un assuré sans taux de prise en charge particulier et respectant le parcours de soins coordonnés.

1534.00€

160,00€

1 134.00€

280,00€

1 014.00 €

660,00€

240.00€

Ce document présente des exemples de remboursements en euros par l'assurance maladie et par votre contrat complémentaire santé, parmi les cas les plus fréquents et selon le niveau de couverture choisi. Ils ne correspondent pas forcément à vos besoins ou à votre situation mais, ils vous permettent de comprendre, choisir ou comparer les tableaux de garantie. Ils ne peuvent se substituer aux documents contactuels qui seuls engagent l'organisme complémentaire santé. Ils ont été construits sur la base des données communiquées par l'assurance maladie obligatoire et en s'appuyant sur le Glossaire de l'assurance maladie complémentaire santé édicté par l'UNOCAM (https://unocam.fr/ressources/documents-a-telecharger/).



634.00€

<sup>(2)</sup> Les contrats sont dits « responsables » quand ils respectent des obligations fixées par la réglementation, notamment des minimums et maximums de remboursement ainsi que des interdictions de prises en charge. Pour aller plus loin, consulter le Glossaire de l'assurance complémentaire santé.
(3) La BR est un tarif de « référence » fixé pour chaque acte, chaque produit, chaque dispositif médical. L'assurance maladie obligatoire ne rembourse dans la plupart des cas qu'un pourcentage de la BR, à un taux différent selon les actes, produits de santé, dispositifs médicaux, le complément étant apporté par l'assurance maladie complémentaire.



RÉGIME GÉNÉRAL				STAND	ING ++	ОРТ	IMA	OPTIMA +	
Contrat d'assurance santé responsable (2)	Tarif le plus souvent facturé, ou tarif réglementé	Base de remboursement de la Sécurité sociale (BR) (3)	Remboursement assurance maladie obligatoire (AMO)	Remboursement assurance maladie complémentaire (AMC)	Reste à charge	Remboursement assurance maladie complémentaire (AMC)	Reste à charge	Remboursement assurance maladie complémentaire (AMC)	Reste à charge
HOSPITALISATION									
Forfait journalier hospitalier (hébergement)	20,00 € (15,00 € en service psychiatrique)	0,00€	0,00€	20,00 € (15,00 € en service psychiatrique)	0,00€	20,00 € (15,00 € en service psychiatrique)	0,00€	20,00 € (15,00 € en service psychiatrique)	0,00€
Chambre particulière (sur demande du patient)	Non connu	Non remboursée	Non remboursée	80,00€	Selon frais engagés	90,00€	Selon frais engagés	90,00€	Selon frais engagés
Séjours avec actes lourds - L'hôpital public inclut la rémunération des praticie	ens dans les frais de séj	jour, alors que leurs hono	raires sont facturés sé	éparément dans le secte	ur privé				
Exemple d'une opération chirurgicale de la cataracte, en secteur privé									
Frais de séjour	Différent selon publi	ic/privé							
Frais de séjour en secteur privé	794,04€	794,04€	721,54€	24,00€	0,00€	24,00€	0,00€	24,00€	0,00€
Honoraires médecins adhérents OPTAM ou OPTAM-CO	Dépassements maitr	risés							
Opération en secteur privé : honoraires chirurgien	413,00€	271,70€	271,70 €	135,85€	5,45 €	141,30 €	0,00€	141,30 €	0,00€
Honoraires médecins secteur 2 (non adhérents OPTAM ou OPTAM-CO)	Honoraires libres								
Opération en secteur privé : honoraires chirurgien	451,00€	271,70€	271,70 €	81,51€	97,79€	179,30€	0,00€	179,30€	0,00€
Séjours sans actes lourds - L'hôpital public inclut la rémunération des praticie	ens dans les frais de séj	our, alors que leurs hono	raires sont facturés sé	éparément dans le secte	ur privé				
Exemple d'un suivi d'une pneumonie ou pleurésie pour un patient de plus de	e 17 ans, en hôpital pui	blic							
Frais de séjour	Différent selon publi	ic/privé							
Frais de séjour en secteur public	3 333,75 €	3 333,75 €	2 616,10 €	666,75 €	0,00€	666,75 €	0,00€	666,75 €	0,00€
SOINS COURANTS									
Honoraires médecins secteur 1 (généralistes ou spécialistes)	Tarif de convention								
Consultation médecin traitant généraliste pour un patient de plus de 18 ans	25,00€	25,00€	16,50€	7,50 €	1,00€	7,50 €	1,00€	7,50 €	1,00€
Consultation pédiatre pour un enfant de 6 ans	32,00€	32,00€	22,40€	9,60€	0,00€	9,60€	0,00€	9,60€	0,00€
Consultation médecin spécialiste pour un patient de plus de 18 ans (gynécologie, ophtalmologie, dermatologie)	30,00€	30,00€	20,00€	9,00€	1,00€	9,00€	1,00€	9,00€	1,00€
Honoraires médecins adhérents OPTAM ou OPTAM-CO	Dépassements maitr	risés							
Consultation pédiatre pour enfant de moins de 6 ans	32,00€	32,00€	22,40€	9,60€	0,00€	9,60€	0,00€	9,60€	0,00€
Consultation médecin spécialiste pour un patient de plus de 18 ans (gynécologie, ophtalmologie, dermatologie)	44,00€	30,00€	20,00€	23,00€	1,00€	23,00€	1,00€	23,00€	1,00€
Honoraires médecins secteur 2 (non adhérents OPTAM ou OPTAM-CO)	Honoraires libres								
Consultation pédiatre pour un enfant de 2 à 16 ans	55,00€	23,00€	16,10€	13,80€	25,10€	29,90€	9,00€	29,90€	9,00€
Consultation médecin spécialiste pour un patient de plus de 18 ans (gynécologie, ophtalmologie, dermatologie)	58,00€	23,00€	15,10€	13,80€	29,10€	29,90€	13,00€	29,90€	13,00€
Matériel médical	Prix moyen national								
Achat d'une paire de béquilles	25,63€	24,40€	14,64€	10,99 €	0,00€	10,99€	0,00€	10,99€	0,00€

RÉGIME GÉNÉRAL				STANDING ++		OPTIMA		OPTIMA +	
Contrat d'assurance santé responsable (2)	Tarif le plus souvent facturé, ou tarif réglementé	Base de remboursement de la Sécurité sociale (BR) <sup>(3)</sup>	Remboursement assurance maladie obligatoire (AMO)	Remboursement assurance maladie complémentaire (AMC)	Reste à charge	Remboursement assurance maladie complémentaire (AMC)	Reste à charge	Remboursement assurance maladie complémentaire (AMC)	Reste à charge
DENTAIRE									
Soins et prothèses 100% santé (dans la limite des prix limites de vente)	Prix limites de vente								
Pose d'une couronne céramo-métallique sur incisives, canines et premières prémolaires $% \left( 1\right) =\left( 1\right) \left( 1\right) \left($	500,00€	120,00€	84,00€	416,00€	0,00€	416,00€	0,00€	416,00€	0,00€
Soins (hors 100% santé)	Tarif de convention								
Détartrage	43,38€	43,38€	30,36€	13,02 €	0,00€	13,02€	0,00€	13,02€	0,00€
Prothèses (hors 100% santé)	Prix moyen national								
Couronne céramo-métallique sur molaires	547,90€	120,00€	84,00€	336,00€	127,90€	276,00€	187,90€	396,00€	67,90€
Orthodontie (moins de 16 ans)	Prix moyen national								
Traitement par semestre (6 max)	720,00€	193,50€	193,50€	435,38€	91,13€	387,00€	139,50€	526,50€	0,00€
OPTIQUE									
Équipement 100% santé - Classe A (dans la limite des prix limites de vente)	Prix limites de vente	<b>!</b>							
Verres simples et monture	41,00 €/verre Monture : 30,00 €	12,75 €/verre Monture : 9,00 €	20,70€	91,30€	0,00€	91,30€	0,00€	91,30€	0,00€
Verres progressifs et monture	90,00 €/verre Monture : 30,00 €	27,00 €/verre Monture : 9,00 €	37,80€	172,20€	0,00€	172,20€	0,00€	172,20€	0,00€
Équipement hors 100% santé - Classe B	Prix moyen national								
Verres simples et monture	100,00 €/verre Monture : 139,00 €	0,05 €/verre Monture : 0,05 €	0,09€	275,00€	63,91 €	299,91€	39,00€	299,91€	39,00€
Verres progressifs et monture	231,00 €/verre Monture : 139,00 €	0,05 €/verre Monture : 0,05 €	0,09€	425,00€	175,91€	400,00€	200,91€	550,00€	50,91€
Lentilles (non remboursées par le RO)	Prix moyen national								
Forfait annuel	Non connu	Non remboursé	0,00€	150,00€	Selon frais engagés	150,00€	Selon frais engagés	200,00€	Selon frais enga
Chirurgie réfractive	Prix moyen national								
Opération corrective de la myopie	Non connu	Non remboursée	0,00€	200,00€	Selon frais engagés	300,00€	Selon frais engagés	300,00€	Selon frais enga
AIDES AUDITIVES									
Équipement 100% santé (dans la limite des prix limites de vente)	Prix limites de vente								
Par oreille pour un patient de plus de 20 ans	950,00€	400,00€	240,00€	710,00€	0,00€	710,00€	0,00€	710,00€	0,00€
Équipement hors 100% santé	Prix moyen national								
Developing the second section of the section	4 524 00 6	400.00.0	240.00.0	660.00.6		760.00.6		760.00.0	

RO: Régime Obligatoir

Par oreille pour un patient de plus de 20 ans

(1) Les exemples de remboursements sont donnés pour un assuré sans taux de prise en charge particulier et respectant le parcours de soins coordonnés.

1534,00€

660,00€

634.00€

760,00€

534.00€

760,00€

240.00€

Ce document présente des exemples de remboursements en euros par l'assurance maladie et par votre contrat complémentaire santé, parmi les cas les plus fréquents et selon le niveau de couverture choisi. Ils ne correspondent pas forcément à vos besoins ou à votre situation mais, ils vous permettent de comprendre, choisir ou comparer les tableaux de garantie. Ils ne peuvent se substituer aux documents contactuels qui seuls engagent l'organisme complémentaire santé. Ils ont été construits sur la base des données communiquées par l'assurance maladie obligatoire et en s'appuyant sur le Glossaire de l'assurance maladie complémentaire santé édicté par l'UNOCAM (https://unocam.fr/ressources/documents-a-telecharger/).



534.00€

<sup>(2)</sup> Les contrats sont dits « responsables » quand ils respectent des obligations fixées par la réglementation, notamment des minimums et maximums de remboursement ainsi que des interdictions de prises en charge. Pour aller plus loin, consulter le Glossaire de l'assurance complémentaire santé.
(3) La BR est un tarif de « référence » fixé pour chaque acte, chaque produit, chaque dispositif médical. L'assurance maladie obligatoire ne rembourse dans la plupart des cas qu'un pourcentage de la BR, à un taux différent selon les actes, produits de santé, dispositifs médicaux, le complément étant apporté par l'assurance maladie complémentaire.



RÉGIME ALSACE-MOSELLE				SÉCU	JRITÉ	CON	FORT	STANDING +	
Contrat d'assurance santé responsable (2)	Tarif le plus souvent facturé, ou tarif réglementé	Base de remboursement de la Sécurité sociale (BR) <sup>(3)</sup>	Remboursement assurance maladie obligatoire (AMO)	Remboursement assurance maladie complémentaire (AMC)	Reste à charge	Remboursement assurance maladie complémentaire (AMC)	Reste à charge	Remboursement assurance maladie complémentaire (AMC)	Reste à charge
HOSPITALISATION									
Forfait journalier hospitalier (hébergement)	20,00 € (15,00 € en service psychiatrique)	0,00€	20,00 € (15,00 € en service psychiatrique)	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€
Chambre particulière (sur demande du patient)	Non connu	Non remboursée	Non remboursée	40,00€	Selon frais engagés	70,00€	Selon frais engagés	80,00€	Selon frais engagés
Séjours avec actes lourds - L'hôpital public inclut la rémunération des praticions	ens dans les frais de séj	our, alors que leurs honc	raires sont facturés sé	parément dans le secte	ur privé				
Exemple d'une opération chirurgicale de la cataracte, en secteur privé									
Frais de séjour	Différent selon publi	c/privé							
Frais de séjour en secteur privé	794,04€	794,04€	794,04€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€
Honoraires médecins adhérents OPTAM ou OPTAM-CO	Dépassements maitr	isés							
Opération en secteur privé : honoraires chirurgien	413,00€	271,70 €	271,70 €	0,00€	141,30€	0,00€	141,30€	135,85€	5,45 €
Honoraires médecins secteur 2 (non adhérents OPTAM ou OPTAM-CO)	Honoraires libres								
Opération en secteur privé : honoraires chirurgien	451,00€	271,70€	271,70 €	0,00€	179,30€	0,00€	179,30 €	81,51 €	97,79 €
Séjours sans actes lourds - L'hôpital public inclut la rémunération des praticie	ens dans les frais de séj	our, alors que leurs hond	raires sont facturés sé	parément dans le secte	ur privé				
Exemple d'un suivi d'une pneumonie ou pleurésie pour un patient de plus de	: 17 ans, en hôpital pub	olic							
Frais de séjour	Différent selon publi	c/privé							
Frais de séjour en secteur public	3 333,75 €	3 333,75 €	3 333,75 €	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€
SOINS COURANTS									
Honoraires médecins secteur 1 (généralistes ou spécialistes)	Tarif de convention								
Consultation médecin traitant généraliste pour un patient de plus de 18 ans	25,00€	25,00€	21,50€	2,50€	1,00€	2,50€	1,00€	2,50 €	1,00€
Consultation pédiatre pour un enfant de 6 ans	32,00€	32,00€	28,80€	3,20€	0,00€	3,20€	0,00€	3,20€	0,00€
Consultation médecin spécialiste pour un patient de plus de 18 ans (gynécologie, ophtalmologie, dermatologie)	30,00€	30,00€	26,00€	3,00€	1,00€	3,00€	1,00€	3,00€	1,00€
Honoraires médecins adhérents OPTAM ou OPTAM-CO	Dépassements maitr	isés							
Consultation pédiatre pour enfant de moins de 6 ans	32,00€	32,00€	28,80€	3,20€	0,00€	3,20€	0,00€	3,20€	0,00€
Consultation médecin spécialiste pour un patient de plus de 18 ans (gynécologie, ophtalmologie, dermatologie)	44,00€	30,00€	26,00€	3,00€	15,00€	3,00€	15,00€	17,00€	1,00€
Honoraires médecins secteur 2 (non adhérents OPTAM ou OPTAM-CO)	Honoraires libres								
Consultation pédiatre pour un enfant de 2 à 16 ans	55,00€	23,00€	20,70€	2,30€	32,00€	2,30€	32,00€	9,20 €	25,10€
Consultation médecin spécialiste pour un patient de plus de 18 ans (gynécologie, ophtalmologie, dermatologie)	58,00€	23,00€	19,70€	2,30€	36,00€	2,30€	36,00€	9,20€	29,10€
Matériel médical	Prix moyen national								
Achat d'une paire de béquilles	25,63€	24,40€	21,96€	2,44€	1,23€	3,67 €	0,00€	3,67 €	0,00€

RÉGIME ALSACE-MOSELLE				SÉCU	JRITÉ	CON	FORT	STANI	DING +
Contrat d'assurance santé responsable (2)	Tarif le plus souvent facturé, ou tarif réglementé	Base de remboursement de la Sécurité sociale (BR) (3)	Remboursement assurance maladie obligatoire (AMO)	Remboursement assurance maladie complémentaire (AMC)	Reste à charge	Remboursement assurance maladie complémentaire (AMC)	Reste à charge	Remboursement assurance maladie complémentaire (AMC)	Reste à charge
DENTAIRE									
Soins et prothèses 100% santé (dans la limite des prix limites de vente)	Prix limites de vente								
Pose d'une couronne céramo-métallique sur incisives, canines et premières prémolaires	500,00€	120,00€	108,00€	392,00€	0,00€	392,00€	0,00€	392,00€	0,00€
Soins (hors 100% santé)	Tarif de convention								
Détartrage	43,38€	43,38€	39,04 €	4,34€	0,00€	4,34€	0,00€	4,34€	0,00€
Prothèses (hors 100% santé)	Prix moyen national								
Couronne céramo-métallique sur molaires	547,90€	120,00€	108,00€	36,00€	403,90 €	162,00€	277,90€	222,00€	217,90€
Orthodontie (moins de 16 ans)	Prix moyen national								
Traitement par semestre (6 max)	720,00€	193,50€	193,50€	38,70€	487,80 €	154,80€	371,70€	299,93€	226,58€
OPTIQUE									
Équipement 100% santé - Classe A (dans la limite des prix limites de vente)	Prix limites de vente								
Verres simples et monture	41,00 €/verre Monture : 30,00 €	12,75 €/verre Monture : 9,00 €	31,05€	80,95€	0,00€	80,95€	0,00€	80,95€	0,00€
Verres progressifs et monture	90,00 €/verre Monture : 30,00 €	27,00 €/verre Monture : 9,00 €	56,70€	153,30€	0,00€	153,30€	0,00€	153,30€	0,00€
Équipement hors 100% santé - Classe B	Prix moyen national								
Verres simples et monture	100,00 €/verre Monture : 139,00 €	0,05 €/verre Monture : 0,05 €	0,14€	50,00€	288,87€	100,00€	238,87€	200,00€	138,87€
Verres progressifs et monture	231,00 €/verre Monture : 139,00 €	0,05 €/verre Monture : 0,05 €	0,14€	200,00€	400,87 €	200,00€	400,87 €	300,00€	300,87€
Lentilles (non remboursées par le RO)	Prix moyen national								
Forfait annuel	Non connu	Non remboursé	0,00€	50,00€	Selon frais engagés	70,00€	Selon frais engagés	100,00€	Selon frais engagé
Chirurgie réfractive	Prix moyen national								
Opération corrective de la myopie	Non connu	Non remboursée	0,00€	125,00€	Selon frais engagés	140,00€	Selon frais engagés	200,00€	Selon frais engagé
AIDES AUDITIVES									
Équipement 100% santé (dans la limite des prix limites de vente)	Prix limites de vente								
Par oreille pour un patient de plus de 20 ans	950,00€	400,00€	360,00€	590,00€	0,00€	590,00€	0,00€	590,00€	0,00€
Équipement hors 100% santé	Prix moyen national								
0 111 11 1 1 1 00	4 524 00 6	400.00.0	252.00.0	40.00.0	4.404.00.0	160.00.6		E 40 00 0	

#### RO: Régime Obligatoire

Par oreille pour un patient de plus de 20 ans

1534,00€

40,00€

160,00€

1 014.00 €

540,00€

360.00€



634.00€

<sup>(1)</sup> Les exemples de remboursements sont donnés pour un assuré sans taux de prise en charge particulier et respectant le parcours de soins coordonnés.

<sup>(2)</sup> Les contrats sont dits « responsables » quand ils respectent des obligations fixées par la réglementation, notamment des minimums et maximums de remboursement ainsi que des interdictions de prises en charge. Pour aller plus loin, consulter le Glossaire de l'assurance complémentaire santé.
(3) La BR est un tarif de « référence » fixé pour chaque acte, chaque produit, chaque dispositif médical. L'assurance maladie obligatoire ne rembourse dans la plupart des cas qu'un pourcentage de la BR, à un taux différent selon les actes, produits de santé, dispositifs médicaux, le complément étant apporté par l'assurance maladie complémentaire.

Ce document présente des exemples de remboursements en euros par l'assurance maladie et par votre contrat complémentaire santé, parmi les cas les plus fréquents et selon le niveau de couverture choisi. Ils ne correspondent pas forcément à vos besoins ou à votre situation mais, ils vous permettent de comprendre, choisir ou comparer les tableaux de garantie. Ils ne peuvent se substituer aux documents contactuels qui seuls engagent l'organisme complémentaire santé. Ils ont été construits sur la base des données communiquées par l'assurance maladie obligatoire et en s'appuyant sur le Glossaire de l'assurance maladie complémentaire santé édicté par l'UNOCAM (https://unocam.fr/ressources/documents-a-telecharger/).



RÉGIME ALSACE-MOSELLE				STAND	ING ++	ОРТ	IMA	OPTIMA +	
ontrat d'assurance santé responsable <sup>(2)</sup>	Tarif le plus souvent facturé, ou tarif réglementé	Base de remboursement de la Sécurité sociale (BR) <sup>(3)</sup>	Remboursement assurance maladie obligatoire (AMO)	Remboursement assurance maladie complémentaire (AMC)	Reste à charge	Remboursement assurance maladie complémentaire (AMC)	Reste à charge	Remboursement assurance maladie complémentaire (AMC)	Reste à charge
HOSPITALISATION									
Forfait journalier hospitalier (hébergement)	20,00 € (15,00 € en service psychiatrique)	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€
Chambre particulière (sur demande du patient)	Non connu	Non remboursée	Non remboursée	80,00€	Selon frais engagés	90,00€	Selon frais engagés	90,00€	Selon frais engage
<b>Séjours avec actes lourds</b> - L'hôpital public inclut la rémunération des pratici	ens dans les frais de séj	our, alors que leurs hono	raires sont facturés sé	éparément dans le secte	ur privé				
Exemple d'une opération chirurgicale de la cataracte, en secteur privé									
Frais de séjour	Différent selon publi	c/privé							
Frais de séjour en secteur privé	745,54€	745,54€	721,54€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€
Honoraires médecins adhérents OPTAM ou OPTAM-CO	Dépassements maitr	isés							
Opération en secteur privé : honoraires chirurgien	413,00€	271,70 €	271,70 €	135,85€	5,45€	141,30 €	0,00€	141,30 €	0,00€
Ionoraires médecins secteur 2 (non adhérents OPTAM ou OPTAM-CO)	Honoraires libres								
pération en secteur privé : honoraires chirurgien	451,00€	271,70 €	271,70 €	81,51 €	97,79€	179,30€	0,00€	179,30€	0,00€
éjours sans actes lourds - L'hôpital public inclut la rémunération des praticie	ens dans les frais de séj	our, alors que leurs hono	raires sont facturés sé	éparément dans le secte	ur privé				
xemple d'un suivi d'une pneumonie ou pleurésie pour un patient de plus de	e 17 ans, en hôpital pub	olic							
rais de séjour	Différent selon publi	c/privé							
Frais de séjour en secteur public	3 333,75 €	3 333,75 €	3 333,75 €	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€
SOINS COURANTS									
Ionoraires médecins secteur 1 (généralistes ou spécialistes)	Tarif de convention								
consultation médecin traitant généraliste pour un patient de plus de 18 ans	25,00€	25,00€	21,50€	2,50€	1,00€	2,50€	1,00€	2,50€	1,00€
Consultation pédiatre pour un enfant de 6 ans	32,00€	32,00€	28,80€	3,20€	0,00€	3,20€	0,00€	3,20€	0,00€
Consultation médecin spécialiste pour un patient de plus de 18 ans gynécologie, ophtalmologie, dermatologie)	30,00€	30,00€	26,00€	3,00€	1,00€	3,00€	1,00€	3,00€	1,00€
lonoraires médecins adhérents OPTAM ou OPTAM-CO	Dépassements maitr	isés							
onsultation pédiatre pour enfant de moins de 6 ans	32,00€	32,00€	28,80€	3,20€	0,00€	3,20€	0,00€	3,20€	0,00€
Consultation médecin spécialiste pour un patient de plus de 18 ans gynécologie, ophtalmologie, dermatologie)	44,00€	30,00€	26,00€	17,00€	1,00€	17,00€	1,00€	17,00€	1,00€
onoraires médecins secteur 2 (non adhérents OPTAM ou OPTAM-CO)	Honoraires libres								
onsultation pédiatre pour un enfant de 2 à 16 ans	55,00€	23,00€	20,70€	9,20 €	25,10€	25,30€	9,00€	25,30€	9,00€
Consultation médecin spécialiste pour un patient de plus de 18 ans gynécologie, ophtalmologie, dermatologie)	58,00€	23,00€	19,70€	9,20€	29,10€	25,30€	13,00€	25,30€	13,00€
Matériel médical	Prix moyen national								
Achat d'une paire de béquilles	25,63€	24,40 €	21,96€	3,67 €	0,00€	3,67 €	0,00€	3,67€	0,00€

RÉGIME ALSACE-MOSELLE				STAND	STANDING ++		OPTIMA		OPTIMA +	
Contrat d'assurance santé responsable (2)	Tarif le plus souvent facturé, ou tarif réglementé	Base de remboursement de la Sécurité sociale (BR) <sup>(3)</sup>	Remboursement assurance maladie obligatoire (AMO)	Remboursement assurance maladie complémentaire (AMC)	Reste à charge	Remboursement assurance maladie complémentaire (AMC)	Reste à charge	Remboursement assurance maladie complémentaire (AMC)	Reste à charge	
DENTAIRE										
Soins et prothèses 100% santé (dans la limite des prix limites de vente)	Prix limites de vente									
Pose d'une couronne céramo-métallique sur incisives, canines et premières prémolaires $\ensuremath{e}$	500,00€	120,00€	108,00€	392,00€	0,00€	392,00€	0,00€	392,00€	0,00€	
Soins (hors 100% santé)	Tarif de convention									
Détartrage	43,38€	43,38€	39,04€	4,34€	0,00€	4,34€	0,00 €	4,34€	0,00€	
Prothèses (hors 100% santé)	Prix moyen national									
Couronne céramo-métallique sur molaires	547,90 €	120,00€	108,00€	312,00€	127,90€	252,00€	187,90€	372,00€	67,90€	
Orthodontie (moins de 16 ans)	Prix moyen national									
Traitement par semestre (6 max)	720,00€	193,50€	193,50€	435,38 €	91,13€	387,00€	139,50 €	526,50€	0,00€	
OPTIQUE										
Équipement 100% santé - Classe A (dans la limite des prix limites de vente)	Prix limites de vente									
Verres simples et monture	41,00 €/verre Monture : 30,00 €	12,75 €/verre Monture : 9,00 €	31,05€	80,95€	0,00€	80,95€	0,00€	80,95€	0,00€	
Verres progressifs et monture	90,00 €/verre Monture : 30,00 €	27,00 €/verre Monture : 9,00 €	56,70€	153,30€	0,00€	153,30€	0,00€	153,30€	0,00€	
Équipement hors 100% santé - Classe B	Prix moyen national									
Verres simples et monture	100,00 €/verre Monture : 139,00 €	0,05 €/verre Monture : 0,05 €	0,14€	275,00€	63,87€	299,87€	39,00€	299,87€	39,00€	
Verres progressifs et monture	231,00 €/verre Monture : 139,00 €	0,05 €/verre Monture : 0,05 €	0,14€	425,00€	175,87 €	400,00€	200,87€	550,00€	50,87€	
Lentilles (non remboursées par le RO)	Prix moyen national									
Forfait annuel	Non connu	Non remboursé	0,00€	150,00€	Selon frais engagés	150,00€	Selon frais engagés	200,00€	Selon frais engag	
Chirurgie réfractive	Prix moyen national									
Opération corrective de la myopie	Non connu	Non remboursée	0,00€	200,00€	Selon frais engagés	300,00€	Selon frais engagés	300,00€	Selon frais engag	
AIDES AUDITIVES										
Équipement 100% santé (dans la limite des prix limites de vente)	Prix limites de vente									
Par oreille pour un patient de plus de 20 ans	950,00€	400,00€	360,00€	590,00€	0,00€	590,00€	0,00€	590,00€	0,00€	
Équipement hors 100% santé	Prix moyen national									

RO: Régime Obligatoire

Par oreille pour un patient de plus de 20 ans

(1) Les exemples de remboursements sont donnés pour un assuré sans taux de prise en charge particulier et respectant le parcours de soins coordonnés.

1534.00€

540,00€

634.00 €

640.00€

534.00€

640,00€

360.00€



534.00€

<sup>(2)</sup> Les contrats sont dits « responsables » quand ils respectent des obligations fixées par la réglementation, notamment des minimums et maximums de remboursement ainsi que des interdictions de prises en charge. Pour aller plus loin, consulter le Glossaire de l'assurance complémentaire santé.
(3) La BR est un tarif de « référence » fixé pour chaque acte, chaque produit, chaque dispositif médical. L'assurance maladie obligatoire ne rembourse dans la plupart des cas qu'un pourcentage de la BR, à un taux différent selon les actes, produits de santé, dispositifs médicaux, le complément étant apporté par l'assurance maladie complémentaire.

Ce document présente des exemples de remboursements en euros par l'assurance maladie et par votre contrat complémentaire santé, parmi les cas les plus fréquents et selon le niveau de couverture choisi. Ils ne correspondent pas forcément à vos besoins ou à votre situation mais, ils vous permettent de comprendre, choisir ou comparer les tableaux de garantie. Ils ne peuvent se substituer aux documents contactuels qui seuls engagent l'organisme complémentaire santé. Ils ont été construits sur la base des données communiquées par l'assurance maladie obligatoire et en s'appuyant sur le Glossaire de l'assurance maladie complémentaire santé édicté par l'UNOCAM (https://unocam.fr/ressources/documents-a-telecharger/).